

La Roche-sur-Yon, le 2 mai 2005

Conseil Municipal, Contrôle Interne  
De Légalité – GC/VM

# **Conseil Municipal du 6 février 2001**

## **à 15 heures**

### **Procès Verbal**

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs :

Marc MONTLAHUC	à	Joseph ALLAIN
Robert REMAUD	à	Roland GUILLET
Anne HUGUET	à	Pierre REGNAULT
Charles BOURGOIN	à	Patricia CEREIJO (questions 1 à 3)
Bernard BITON	à	Jean COIRIER
Jean-Luc PREEL	à	Georges COUTURIER

ABSENT : Lucien LE BOULAIRE

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2000 est adopté.

M. LE MAIRE propose de rajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

N° 50 : Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré 2001/2002 – Avis du Conseil Municipal sur les mesures proposées par l'Inspecteur d'Académie.

N° 51 : Communauté de communes du pays yonnais – Extension de compétences en matière d'élimination et de valorisation des déchets.

**M. LE MAIRE** propose de retirer de l'ordre du jour le dossier suivant :

N° 35 : Règlement d'utilisation des salles de réunion gérées par l'ATAC.

**M. LE MAIRE** fait la déclaration suivante :

« 38<sup>ème</sup> et dernière séance de Conseil Municipal pour ce mandat qui nous a conduit de juin 1995 à mars 2001.

Ce Conseil est celui du vote du budget pour 2001, budget qui, bien évidemment, respectera les orientations que la majorité a adopté le 13 décembre 2000.

Je laisse le soin à Pierre REGNAULT de détailler l'ensemble des décisions budgétaires.

Décisions budgétaires, respectueuses des grands équilibres financiers de la comptabilité publique, qui ne font que fixer les moyens financiers nécessaires, rarement suffisants pour réaliser les priorités politiques que nous nous sommes fixées et qui ont toutes été respectées.

Elus en 1995 sur un programme, nous avons scrupuleusement respecté nos engagements et nous avons fait ce que nous avons dit, dans la transparence par le dialogue, mais avec détermination afin que les objectifs fixés soient maintenus et l'intérêt général préservé.

Tout au long de ces années, la démocratie locale, grâce aux débats, aux informations, à la concertation dans le respect du pluralisme et de la liberté d'expression, a, je crois, fait quelques progrès.

Les habitants, les associations, les acteurs économiques, la presse, ont pu, en toute liberté, s'exprimer et agir, chacun ayant les éléments les plus objectifs possible pour se faire un jugement.

Car, pour pouvoir exercer son jugement, se forger une opinion et faire ses choix, il me semble nécessaire que les faits soient connus avec précision, les enjeux présentés, les alternatives explicitées, en ayant si possible le souci de faire appel à la raison et au bon sens, sans démagogie, chacun réagissant ensuite librement selon sa sensibilité.

Au delà de la méthode, c'est souvent par le contrat entre des partenaires libres et responsables que les actions d'intérêt général sont mises en œuvre, en fixant clairement le rôle et les moyens apportés par les différents acteurs.

L'emploi, la solidarité, la proximité, mais aussi la préparation de l'avenir dans le respect de l'environnement constituent les principales priorités de ce budget 2001 qui :

- propose à nouveau une baisse des impôts locaux ;
- respecte les engagements en matière d'investissement, en finançant la poursuite des nombreux projets engagés ;
- permet d'enclencher les projets que le Conseil Municipal a adoptés ;
- surtout, finalise des études multiples, nécessaires pour poursuivre dans différents domaines les actions nécessaires au développement de La Roche-sur-Yon.

En fonctionnement, c'est bien entendu le maintien et l'amélioration de la qualité des services publics municipaux, mais aussi l'amélioration des conditions de travail, de rémunération des personnels de la Ville, pour être encore plus au service du public.

C'est également la reconnaissance, à travers les divers partenariats, du rôle essentiel que joue la vie associative dans la vie de la cité.

Ce budget est donc un budget de transition, qui laisse le soin à la nouvelle équipe qui sortira des urnes, de mettre en œuvre, si elle le souhaite, les nombreux projets qui sont prêts à être lancés, c'est aussi cela la transparence.

C'est donc aussi une forme de respect à l'égard du suffrage universel, comme nous l'avions fait d'ailleurs en 1995, en indiquant que toutes les études sur le dossier des Halles étaient prêtes, mais que nous laisserions le soin à la nouvelle équipe municipale de lancer ce dossier si elle le souhaitait, ce que nous avons, bien évidemment, fait.

Quant à nous, si les électeurs en décident nous poursuivrons, en l'améliorant, la méthode que nous avons adoptée précédemment à travers les consultations « 2004, une capitale pour la Vendée ».

Profitant du centenaire de la loi de 1901 et des manifestations qui, à La Roche-sur-Yon comme ailleurs, accompagneront les réflexions autour de la vie associative, nous comptons organiser un Forum pour la Ville et élaborerons des chantiers pour le début du nouveau millénaire et ceci pour tous les secteurs importants de la vie locale.

Puis ensuite, une consultation, qui pourra prendre, selon les sujets, diverses formes, permettra à chacun de s'exprimer avant que les décisions soient prises, pour définir un programme sur trois ans, donc pour la moitié du prochain mandat, qui nous amènera en 2004 pour fêter le bicentenaire de la fondation du chef-lieu.

Si les prochaines élections municipales sont, bien évidemment, l'occasion d'élire des conseillers municipaux, ces conseillers municipaux auront une lourde responsabilité : développer une intercommunalité solidaire qui doit assurer pour l'ensemble des habitants du Pays Yonnais une égalité d'accès aux services publics, mais aussi une équité fiscale, car depuis longtemps c'est bien La Roche-sur-Yon et ses contribuables qui ont été les moteurs du développement de la Vendée Yonnaise.

Là encore, je crois que chacun doit avoir des positions claires. La position de la gauche plurielle est sans ambiguïté en faveur d'une Communauté d'Agglomération, comme ceci est fait désormais dans tous les chefs-lieux des quatre autres départements de la Région des Pays de La Loire, mais aussi à Cholet, à Saumur, à Saint Nazaire.

2001, ce devrait être aussi l'année de la reconnaissance, au mois de juin 2001, par l'Assemblée Extraordinaire des Nations Unies à New York, de la Charte Mondiale pour l'Autonomie Locale, en prolongement de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte Européenne des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Il y a là, pour notre Ville qui est ouverte sur la citoyenneté internationale, la possibilité à travers les outils dont elle dispose, tant au niveau de la Maison du Monde et des Citoyens, que de Roche Développement, mais aussi des nombreuses associations qui contribuent à ouvrir la Ville à l'International, de franchir une nouvelle étape qui permette de donner toute sa place, grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information, mais aussi au développement de nouveaux échanges internationaux, aux acteurs locaux pour intervenir à leur place dans les débats, les interrogations, les inquiétudes, mais aussi les espoirs liés à la Mondialisation ».

## **1 - BUDGET PRIMITIF 2001 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : P. REGNAULT

Le budget de la ville de LA ROCHE-SUR-YON, tel qu'il est proposé s'élève à 684.656.334 F (104.375.185 euros). Il s'agit du budget consolidé à partir du budget principal et des 7 budgets annexes.

La consolidation permet d'éviter les doubles comptes en excluant les diverses subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Les mouvements budgétaires sont les suivants, sections d'investissement et de fonctionnement confondues :

Budget principal	624.509.774 F	soit 95.205.901 €
Budgets annexes	64.418.182 F	soit 9.820.489 €

Le budget consolidé de 684.656.334 F se répartit en 173.541.319 F pour les sections d'investissement, 511.115.015 F pour les sections de fonctionnement. Les mouvements budgétaires sur lesquels l'assemblée délibérante doit se prononcer en dépenses et en recettes sont les suivants :

<b>BUDGET PRIMITIF 2001</b>	<b>MONTANT EN FRANCS</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>	<b>MONTANT EN FRANCS</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>624 509 774</b>	<b>95 205 901</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>			<b>64 418 182</b>	<b>9 820 489</b>
Restauration collective	15 720 600	2 396 590		
Zones industrielles	3 438 806	524 243		
Activités industrielles et commerciales	21 593 361	3 291 887		
Eau	5 503 355	838 981		
Assainissement	7 141 341	1 088 690		
Stationnement Payant	10 898 719	1 661 499		
Service extérieur des pompes funèbres	122 000	18 599		
	<b>64 418 182</b>	<b>9 820 489</b>		
<b>TOTALISATION</b>			<b>688 927 956</b>	<b>105 026 390</b>
<b>SUBVENTIONS du Budget Principal aux Budgets annexes</b>			<b>4 271 622</b>	<b>651 205</b>
Restauration collective	2 162 542			
Zones industrielles	460 358			
Stationnement Payant	1 648 722			
	<b>4 271 622</b>			
<b>BUDGET CONSOLIDE DE LA VILLE</b>			<b>684 656 334</b>	<b>104 375 185</b>

A l'occasion de la présentation du dernier budget du mandat, P. REGNAULT tient à remercier les élus et les services municipaux, en particulier H. DENIS, les deux directeurs financiers qui se sont succédés sur ce poste à savoir P. EVEN et A. PIETRUCCI ; C. GOURAUD, D. GAUDIN, O. PEROUX et l'ensemble des agents de la direction des finances, ainsi que M. PORTRON, qui ont tous contribué à l'amélioration de la présentation et de la lisibilité des documents budgétaires.

P. REGNAULT fait la déclaration suivante :

« Ce sixième et dernier budget du mandat marque comme les précédents, *le respect total de nos engagements pris en 1995* vis-à-vis des Yonnoises et des Yonnais, et ceci en parfaite cohérence avec le débat d'orientation budgétaire de décembre 2000.

Il va même au-delà, *puisqu'il prépare l'avenir de la ville, prévoit son développement solidaire en l'intégrant au mieux dans celui du Pays Yonnais* qu'il favorise par ailleurs. Celui-ci intègre des dimensions tout à fait positives :

#### TROISIEME BAISSSE DE LA PRESSION FISCALE ET MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE SERVICE PUBLIC AUX YONNAISES ET YONNAIS

Après une baisse des taux en 1994, nous avons opéré une baisse des taux de 0,25 % en 1999 et 2000. Ces baisses sont reconduites et amplifiées à nouveau de -0,25% en 2001. Nous serons sans aucun doute l'une des rares communes françaises à avoir fait ce choix politique fort dans la durée !. Cette baisse de la pression fiscale,

amplifiée par la politique du gouvernement JOSPIN, entraînera **en 2001 une baisse effective de la fiscalité de 72 millions de francs par rapport à 1999 pour les entreprises et les ménages yonnais ! Cette baisse est historique depuis la guerre 39-45 !**

Ce choix est d'autant plus remarquable qu'il se réalise tout en augmentant les moyens de fonctionnement des services de façon à maintenir – et dans certains secteurs – à améliorer le niveau de service offert à la population. Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,30 %. Le fonctionnement des services augmente lui de 7,43 %. Parallèlement le soutien au CCAS et à notre politique sociale augmente de 3,08 %. Celui aux associations par le seul moyen des subventions augmente de 9,8 % puisqu'elles s'élèvent en 2001 à 30.251.842 F.

#### UN PARTENARIAT QUI S'AMPLIFIE AU QUOTIDIEN

Cette amélioration de notre soutien global aux différents services publics communaux ne se fait pas au détriment de **l'autofinancement puisque celui-ci s'élève à 77.041.970 F et augmente lui aussi de 4,9 %** par rapport au BP 2000. Cette capacité d'action puise sa source dans trois domaines : le renforcement de la dotation globale de fonctionnement qui, pour la première fois, grâce au pacte de croissance, permet aux communes de bénéficier d'une dotation en progression supérieure à l'inflation, l'accroissement de nos différents partenariats : contrat ville, contrat enfance avec la CAF, contrat temps libre essentiellement. L'ensemble représente 20 MF dans notre budget 2001 et démontre la capacité de la ville d'être partenaire avec son environnement institutionnel, associatif, etc..

Ainsi depuis 1995, ces divers partenariats avec la CAF, l'Etat, la Région, le Département a permis à la ville dans divers domaines d'obtenir en plus des dotations habituelles, plus de 72 MF au profit des Yonnaises et des Yonnais. **L'ampleur de ce partenariat a à peu près triplé au cours du mandat. Il est ainsi passé de 7 MF en 1995 à 12 MF en 2000 et sera de 20 MF en 2001.**

#### UN INVESTISSEMENT QUI SE POURSUIT A UN HAUT NIVEAU, DES ETUDES POUR DES PROJETS STRUCTURANTS D'AVENIR

Après une pointe à plus de 150 MF en 2000, essentiellement due aux projets des halles qui se termine cette année, l'investissement sera de 105 millions de francs en 2001. Il est marqué une nouvelle fois par un **renforcement des investissements de maintenance lourde** qui s'élèveront à plus de 31.4 MF. La seconde caractéristique est **la poursuite des projets engagés** : halles, bâtiments place Mitterrand, modernisation des services municipaux, église St Louis, cours Bayard, poursuite du plan lumière et de l'effacement des réseaux, aménagements des ZAC d'habitat et économiques, réhabilitation de la maison Gueffier, amélioration de certaines voiries, construction de deux centres de loisirs, IUT, etc. .

La troisième caractéristique c'est **l'engagement de projets lourds déjà décidés par le conseil municipal** tels : la desserte ferroviaire des Ajoncs et le lancement des pôles d'échanges multimodaux, les réhabilitations complètes du théâtre municipal et du stade Henri Desgrange.

De plus - et c'est essentiel - **la poursuite et l'engagement d'études lourdes qui préparent l'avenir**. Citons notamment : la finalisation du POS et une étude pour mettre en place la ZPPAUP, l'étude sur la faisabilité d'une technopôle, la préfiguration du Musée des Oudairies, une étude lourde sur le réseau d'assainissement de la ville afin de prévoir sa modernisation, l'analyse des possibilités de restructuration lourde du quartier de la gare avec la finalisation de la suppression du passage à niveau de Forges, l'aménagement du quartier Zola, dans le cadre du contrat de ville deux études, une sur le secteur de la garenne pour la modernisation de son centre commercial et une pour la réhabilitation de la Vigne aux Roses, la poursuite des études sur le projet d'habitat à la Maronnière, celui de la zone d'activités de Tournefou.

#### INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

En 6 ans la ville aura investi elle-même 673 MF. C'est considérable et ceci avec moins de 45 % de recours à l'emprunt. Notre endettement a même diminué de 67 MF par rapport à 1994. La Ville a obtenu elle-même pour

ces investissements directs plus de 40 MF de subventions d'investissement de divers partenaires : Etat, Région, Département, CAF, Agence de Bassin.

*En matière d'habitat, depuis 1995, 1,350 Millions de francs ont été investis sur la ville . Ce sont 2367 logements construits à La Roche sur Yon, dont 1275 en individuels et 1092 en collectifs. Si on y ajoute 56 MF d'amélioration de l'habitat sur la ville générés par l'OPAH et la rénovation des HLM (102 MF) soit au total 1,350 MF et 255 MF/an dans ce seul secteur très moteur sur notre territoire.*

*En matière de locaux d'activités industriels, commerciaux ou de service, depuis 1995, 420 MF ont été investis à La Roche sur Yon. Ce sont 106 000 m<sup>2</sup> qui ont été construit, dont plus de 40.000 m<sup>2</sup> pour la seule année 2000, soit un rythme - qui s'accélère - de 17 700 m<sup>2</sup> par an. Ceci représente environ 160 MF pour 2000 et 420 MF depuis 1995.*

*Locaux d'activités et habitat représentent donc un rythme d'investissement annuel de 300 MF/an.*

*Les seuls investissements économiques ont permis aux entreprises yonnaises suivies par Roche Développement de bénéficier de 44.5 MF de diverses aides publiques de l'Etat, de la Région et du Département.*

*Les investissements publics des autres collectivités – aidées ou non par la Ville - ont été également considérables. Ainsi, même si ces investissements ont débuté au début des années 90, l'IUT et le Centre Universitaire ont, avec le contournement nord représenté un investissement total de plus de 424 MF et ont drainé à eux seuls plus de 340 MF de crédits d'autres collectivités publiques (Etat, Département et Région). Pour avoir une vue globale du développement de la ville en matière d'investissements, il faudrait ajouter les investissements directs également considérables des administrations publics, hôpitaux, Départements et Régions, notamment dans la modernisation des lycées publics.*

*La ville n'a pas tout fait, loin s'en faut, mais elle a facilité l'intervention de tous les acteurs, tant publics que privés, qui ont considéré qu'investir à la Roche sur Yon était porteur d'avenir et de modernité. En 6 ans la ville s'est transformée grâce à l'action volontariste de la municipalité mais bien évidemment aussi grâce aux Yonnaises et Yonnais et aux différents acteurs publics et privés qui font de La Roche sur Yon une ville dynamique et en développement.*

*Les fondations pour une nouvelle étape de développement solidaire de la ville sont solides. Reste à en assurer la poursuite en anticipant à nouveau dans tous les domaines, notamment dans le cadre d'une nouvelle étape de la coopération intercommunale, en valorisant le savoir-faire de tous les acteurs de la Vendée Yonnaise et en favorisant le développement durable des nouvelles technologies porteuses d'avenir et de citoyenneté ».*

**P. REGNAULT** commente, à l'aide d'un diaporama, le projet de budget de la Ville.

**J. BRIEAU** déclare :

« Je me limiterai à aborder la question fiscale qui a été évoquée par Monsieur le Premier Adjoint dans son propos liminaire. Monsieur REGNAULT a souligné notamment les bienfaits de la politique du gouvernement JOSPIN en direction des collectivités locales.

Permettez-moi d'être beaucoup plus circonspect sur ce point.

A la vérité, un maître mot pour le gouvernement JOSPIN :

On supprime, on éradique. Une difficulté on l'évacue. Un enjeu, on l'oublie. Un débat on l'occulte. Un peu excessif, me direz-vous. Certes, j'en conviens, mais cette réaction est à la hauteur de l'inquiétude ressentie.

Certes, il peut en effet sembler de mauvais aloi, voire de mauvais goût de critiquer un gouvernement qui procède à des baisses d'impôts.

Certes, ce recul de la fiscalité est appréciable et vient couronner des années d'effort des français.

Notre pays est plus moderne, plus compétitif, plus ouvert.

Certes, on ne doit pas faire la fine bouche, lorsque le chômage recule et que la pression fiscale diminue. Mais que cette évolution se fasse au prix de l'indépendance des collectivités territoriales, alors le doute s'installe.

En effet, qu'observons-nous ? Le gouvernement ne touche pas à l'architecture générale des impôts, il en baisse le taux de la plupart et lorsqu'il le fait c'est uniquement pour supprimer les impôts locaux qui sont pourtant le socle de l'indépendance des collectivités locales.

A très brève échéance, toutes les collectivités locales auront perdu leur recette fiscale propre et seront alors dans les mains de l'Etat tout puissant via les dotations budgétaires. Il s'agit là d'une véritable révolution qui aurait peut-être mérité un minimum de concertation, d'expertise et de réflexion.

Ne faudrait-il pas réfléchir à une nouvelle base fiscale plus en accord avec l'économie moderne et les exigences sociales ?

Autant de préoccupations qui auraient dû être abordées en amont et qui doivent l'être maintenant pour initier enfin la vraie réforme fiscale que le pays attend.

A la vérité, sous les apparences d'un réformateur, Lionel JOSPIN s'est drapé dans les habits d'un jacobin, qu'il n'a jamais cessé d'être.

En cela, il ne répond pas aux attentes d'une économie moderne qui demande davantage de décentralisation. Nous le voyons bien, l'an II de la décentralisation n'est pas pour demain ».

**G.A. BOISSEAU** fait la déclaration suivante :

« Je voudrais tout d'abord, au nom des membres de l'Opposition, remercier Monsieur PIETRUCCI et son équipe de la qualité des documents budgétaires à laquelle ils sont parvenus, mais aussi de l'effort **pédagogique** que ces documents représentent. Cela a été fort bien souligné lors de la manifestation de sympathie et de reconnaissance marquant son départ. Puisse cette avancée se poursuivre dans l'avenir, car si le budget est un acte essentiel, la vérité et la clarté des chiffres qui le composent sont un passage obligé. Il y a un aspect d'analyse, de synthèse, mais aussi une **obligation de débat**. Sur ce dernier point qui relève de la **vraie démocratie**, je crains que pour un certain nombre d'élus il y ait une insatisfaction. Certes l'Opposition que nous avons été au cours de ces six dernières années a émis des observations qui ont pu être prises en compte, amener une réflexion voire des atténuations ou encore des améliorations dans le discours politique.

Je citerai à titre d'exemples, sans que la liste soit exhaustive :

- ⇒ le poids de l'impôt,
- ⇒ l'endettement,
- ⇒ les coûts réels de fonctionnement,
- ⇒ la transparence au plan de l'utilisation des subventions,
- ⇒ les priorités et les choix en matière de politique d'investissements.

A la lecture du budget 2001 et du projet de rapport (espérons le définitif) du premier adjoint, Monsieur REGNAULT, je voudrais revenir sur ces différents points en évitant de trop rentrer dans le détail des chiffres qui viennent de nous être rappelés, mais aussi situer la Ville de La Roche par rapport à une enquête portant sur 100 villes de France.

Le poids de l'impôt

255 MF

Certes vous parlez :

- ⇒ de la révision des valeurs locatives,
- ⇒ de l'augmentation des bases,
- ⇒ de la compensation de la taxe professionnelle sur les salaires,
- ⇒ de l'évolution naturelle de l'ensemble des taxes,

tout cela synonyme de plus de rentrées fiscales, soit plus 4,51 %, mais vous vous contentez, après d'abord un maintien des taux pendant trois ans, de les baisser seulement de 0,25 % pour la troisième année consécutive (et encore non, pour ce qui est de la taxe d'habitation, puisqu'il s'agit de 0,23 %). C'est une baisse bien frileuse soit 12,27 F par habitant.

Ne parlons pas de la taxe professionnelle à 19,23 % représentant plus de la moitié du produit fiscal alors que vous admettez un taux unique de 15 % dans les zones d'activités intercommunales. Cela paraît bien injuste pour les entreprises établies et vivant sur le seul territoire yonnais.

Et puis, vous avez les dotations et allocations de l'Etat

125 MF

dont vous chiffrez l'augmentation à 11 %

comme conséquence de la croissance du PIB et de la progression de la population.

Revenons aux impôts locaux

	LA ROCHE SUR YON	MOYENNE DE L'ENQUETE
Taxe d'habitation par habitant et taux	1123 F (21,42 %)	1058 F (17,77 %)
Taxe sur le foncier bâti par habitant et taux	1194 F (23 %)	1273 F (21,39%)
Taxe professionnelle par habitant et taux	2473 F (19,23 %)	2338 F (18,83 %)

Mais aussi à quelques villes comparables (prises avec la structure intercommunale et considérées comme ayant une bonne ou très bonne situation financière).

	TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE BATI	TAXE PROFESSIONNELLE
CHOLET	855 F (14 %)	1307 F (23,25 %)	2052 F (14,22 %)
NIORT	1075 F (19,19 %)	1386 F (26,46 %)	2166 F (17,05 %)
QUIMPER	946 F (16,67 %)	978 F (17,50 %)	1730 F (15,89 %)

### L'endettement

488 MF

soit 9220 F par habitant (moyenne 7941 F)

Le délai théorique de désendettement

6,1 années soit 488 MF / 503 MF (recettes) – 423 MF (dépenses)

moyenne 8,4 années

A titre comparatif CHOLET 4831 F et 3,8 années, NIORT 5269 F et 3,1 années, QUIMPER 5611 F et 4,3 années

Compte tenu des projets dans les dossiers, sauf à planifier voire étaler leur réalisation, ces indicateurs d'endettement et de désendettement ne peuvent que se détériorer dans l'avenir.

Au delà de 7000 F la situation est considérée comme préoccupante.

### Les garanties données par la Ville tiennent beaucoup aux logements sociaux.

427 MF

50 % au profit des SEM

Soit 8075 F par habitant (moyenne 10018 F)

A titre comparatif CHOLET 9756 F, NIORT 10741 F, QUIMPER 16117 F.

Il y a un risque certain pour le contribuable en cas de défaillance des organismes emprunteurs.

### 1 - LE FONCTIONNEMENT

#### Les coûts réels de fonctionnement

396 MF

plus 5,30 %, c'est trop.

soit 7489 F par habitant et budgets annexes compris 7989 F (moyenne 7523 F)

A titre comparatif CHOLET 6314 F, NIORT 6897 F, QUIMPER 6758 F.

Au delà de 7523 F la commune est considérée comme vivant sur un grand pied.

#### Leur répartition fonctionnelle

Sur laquelle on pourrait réfléchir...

Services généraux - Administration	98 MF
Sécurité – Salubrité	3 MF
Enseignement – Formation	53 MF
Culture	52 MF
Sports – Jeunesse	29 MF
Interventions sociales – Santé	27 MF
Famille	6 MF
Logement	1 MF
Aménagement – Services Urbains – Environnement	69 MF
Action Economique	16 MF



On aimerait plus d'analyse sur les postes de charges à caractère général :

⇒ achat de prestations de services	51 MF
soit 12 % des dépenses réelles et 10 % de plus qu'au précédent budget	
⇒ maintenance (pour la part non investie)	2 MF
⇒ autres fournitures	3 MF

On aimerait aussi la transparence sur l'utilisation des principales subventions aux associations, par la production généralisée de leurs comptes annuels. Au budget 2001, 33 MF et non 30 MF soit 13,75 % de plus qu'en 2000. On ne parle plus de subventions d'équilibre...

L'augmentation de la charge financière réelle, plus 31,68 %, marque la fin de la renégociation des emprunts et le recours à de nouveaux financements. Cette charge va croître dans l'avenir d'une façon exponentielle. D'où la nécessité d'améliorer l'autofinancement. La prévision pour 2001 est de 77 MF dont 26 MF tenant aux amortissements. Nous rectifierons toutefois que l'amélioration prévue ne tient pas comme l'écrit Monsieur REGNAULT à la seule maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, mais aussi à l'augmentation des recettes (dont le produit fiscal) 27 MF.

## 2 - L'INVESTISSEMENT

Soit 1 929 F par habitant (moyenne 1443 F)

A titre comparatif CHOLET 1 279 F, NIORT 1588 F, QUIMPER 1 734 F.

L'écart avec la moyenne peut faire supposer un retard ou une anticipation à investir ou encore une mauvaise planification.

### La répartition par fonction des dépenses d'équipement

	Budget principal	Budgets annexes
Services généraux – Administration	28 798 000 F	
Sécurité – Salubrité	27 000 F	
Enseignement – Formation	6 375 000 F	
Culture	3 667 000 F	
Interventions sociales et Santé	350 000 F	
Famille	130 000 F	
Aménagement Service Urbain Environnement	39 056 000 F	
Action économique	1 318 000 F	
Restauration collective		642 000 F
Zones industrielles		2 500 000 F
Activités industrielles et commerciales		6 195 000 F
Assainissement		1 675 000 F
Stationnement payant		1 240 000 F

### La maintenance

27 982 000 F

Soit l'entretien, la modernisation, le prolongement de la vie du patrimoine (voirie, réseaux, le clos, le couvert, enveloppes de quartiers, parc automobile...) peut cacher une véritable charge d'entretien de fonctionnement ce qui m'incite à l'écarter des investissements. Elle est pour moi un « faux investissement » d'autant que les durées d'amortissement sont longues ou même qu'il n'en est pas prévu.

L'indicateur corrigé revient alors à 1 397 F se situant près de la moyenne 1 443 F, mais alors ceux des coûts réels de fonctionnement remontent à 8 008 F et 8 518 F, budgets annexes compris (moyenne 7 523 F). Il est à noter que l'on retrouve de la maintenance également dans le tableau des opérations individualisées 16,7 MF. Quid ? Le même tableau indique une programmation prévisionnelle qui reste partielle.

Quant au **financement** de l'investissement prévu sur 2001, il peut se résumer :

Dotations dont F.C. TVA et subventions reçues	25 000 000 F
Recours à l'emprunt	55 000 000 F
Cessions d'actifs	5 000 000 F
Autofinancement	18 000 000 F
Le reste de l'autofinancement étant affecté au remboursement de l'emprunt.	59 000 000 F

Autres indications d'importance dans le rapport de Pierre REGNAULT :

- ⇒ la baisse de fréquentation de certains équipements
- ⇒ la stagnation des ventes de repas,
- ⇒ l'arrêt de la location de certains locaux associatifs,
- ⇒ les subventions d'équilibre :
  - ▲ restauration collective 2162542 F
  - ▲ stationnement payant 1648722 F

En guise de conclusion

Les chiffres marquants :

- ⇒ les taux de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, l'un et l'autre dissuasifs pour certains, dont les contribuables aisés, d'une fixation à la Roche.
- ⇒ L'endettement non négligeable et qui va repartir sauf à améliorer l'autofinancement ou réduire les investissements.
- ⇒ Les dépenses de fonctionnement.
- ⇒ L'équilibre des budgets annexes.
- ⇒ La politique d'investissement.

Mon avis :

Il y a des serrures, mais il y a aussi des clés pour les ouvrir.

- ⇒ Profiter des avantages compensatoires existants et de l'évolution des bases, pour réduire les taux d'imposition.
- ⇒ En matière d'investissement, définir les priorités, les meilleurs choix et planifier ; se garder d'une politique de prestige.
- ⇒ Augmenter l'autofinancement par une maîtrise et un contrôle des dépenses de fonctionnement, voire améliorer la productivité.
- ⇒ Développer et utiliser les nouvelles technologies, les formations et les compétences.
- ⇒ Intéresser les acteurs aux objectifs.

Ma mise en garde :

La société civile vit aujourd'hui dans une euphorie tenant pour beaucoup à la croissance et à la consommation. Mais si demain un ralentissement économique venait à changer la donne, et tout est possible, avec la mondialisation et l'emprise de certaines puissances, le citoyen ne se trouverait-il pas dans une situation financièrement insupportable....

Un exemple :

L'extension démesurée de la ville 218 KM de voirie revêtue pour 52947 habitants soit plus 400 mètres par habitant, n'est-elle pas un non-sens, mais surtout la perspective d'une charge très lourde (maintenance, desserte, animation, qualité de vie...) pour les générations futures.

Une politique du centre, même plus coûteuse, n'aurait-elle pas dû prévaloir....

Monsieur le Maire, vous avez déclaré récemment (Ouest-France du 2 février 2001) :

« la critique de la méthode, c'est ce qui reste quand on n'a rien à dire sur le bilan et pas de projet à mettre en face ».

Permettez-moi de penser, que nous élus de l'Opposition Yonnaise, nous n'étions pas visés ».

Pour J. COIRIER, le développement de la Ville de La Roche-sur-Yon depuis 20 ans contredit complètement les propos tenus par G.A. BOISSEAU.

En effet, on constate que la fiscalité élevée ne freine pas le développement de la Ville. Si de nouveaux habitants s'installent, si de nouvelles activités s'implantent c'est bien parce que la Ville de La Roche-sur-Yon présente des atouts et des intérêts importants, et que l'aspect purement fiscal n'est pas primordial.

Concernant le budget, **J. COIRIER** considère que le vote d'un budget est d'abord un vote d'orientations politiques sur le sens que l'on donne au développement de la Ville dans toutes ses dimensions, économique, sociale, culturelle et écologique.

A ce sujet, il développe 4 points :

- La politique du centre ville, et les rapports entre le centre ville et les quartiers.

Le réaménagement des Halles montre bien la volonté politique forte de renforcer le cœur de Ville. De même, on note, en terme de centralité, une ouverture des équipements culturels (Médiathèque, Théâtre...) à tous les habitants de la Ville.

- La politique en matière de développement de l'habitat.

La volonté de mixité (accession à la propriété / locatif, habitat collectif / habitat individuel...) est présente dans toutes les zones d'habitat.

Un dossier concernant la construction de logements par l'Office HLM dans la ZAC de la Brossardière est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

- Le renforcement du service public

La réhabilitation des bâtiments place F. MITTERRAND et de la Galerie Bonaparte, montre bien la volonté de donner au service public des moyens d'exister.

- La politique de désenclavement à l'intérieur et à l'extérieur de la Ville, par l'aménagement des passages à niveau de Tournefou et de Forges.

En termes d'orientations et de perspectives, **J. COIRIER** souhaite insister sur les points suivants :

- L'importance d'une démarche d'économie solidaire et d'insertion par l'économique. Il convient en effet de ne pas se laisser aveugler par le retour de la croissance et par la baisse significative du chômage. Il reste un nombre d'exclus important pour qui le retour vers l'emploi sera de plus en plus difficile.

- Des efforts à effectuer dans le domaine de la construction ou de la réhabilitation en matière d'économies d'énergies. Il convient en effet de prendre en compte en matière d'habitat les aspects énergétiques, acoustiques... (HQE : Haute Qualité Energétique).

- La nécessité d'avoir une politique volontariste en matière de développement des commerces de proximité dans les quartiers.

- Le souhait qu'en matière de Plan de Déplacements Urbains, une nouvelle étape soit franchie afin d'oser le changement dans les modes de déplacements, renforcer les transports urbains et trouver des moyens pour que la voiture conserve sa place, mais sans excès.

- La nécessaire prise en compte de la question des eaux pluviales.

Pour conclure, **J. COIRIER** note qu'avec ce budget et le POS qui sera adopté prochainement, la Ville de La Roche-sur-Yon pourra franchir une nouvelle étape de son développement.

La procédure de révision du POS, par l'importance de la concertation mise en œuvre, montre bien que la démarche de démocratie participative de la municipalité relève à la fois du projet politique et d'une pratique au quotidien.

Ce nouveau POS permettra à la ville de conforter son développement sans extension démesurée tout en préservant l'environnement.

**J. COIRIER** rappelle que le centre ville a une identité pavillonnaire qui doit être respectée. De ce fait, le développement de nouveaux quartiers, avec des équipements de proximité est donc nécessaire.

Ce développement n'aura de sens que s'il s'inscrit dans le cadre d'un pays et notamment celui du pays yonnais, qui permettra à terme de rassembler plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.

**G. BOURMAUD** s'étonne de la démarche de J. BRIEAU et G.A. BOISSEAU qui consiste à souhaiter une fiscalité allégée tout en proposant certains projets de prestige (100 millions de francs pour les Halles ou un 2<sup>ème</sup> stade de football).

**J. BURNELEAU** évoque l'étendue de la commune et de la voirie de La Roche-sur-Yon, résultat de la fusion du Bourg, de St-André et de La Roche-sur-Yon. Il fait part de la nécessité de revitaliser le centre ville. La majorité municipale a ainsi posé des actes conformes à cette volonté politique malgré les différentes procédures engagées par certains opposants. Parallèlement, il faut développer le lien entre les quartiers et le centre ville, contrairement à ce qui a été effectué avant 1977 pour le quartier de la Généraudière.

Concernant l'endettement, **J. BURNELEAU** rappelle que la municipalité actuelle a du réparer certaines erreurs du passé, comme les Halles et que cela pèse évidemment sur l'endettement de la Ville. Il note par ailleurs que le Conseil Général ne participe pas au financement de la salle du Manège, ce qui a des conséquences financières pour la Ville. Comme G. BOURMAUD, il note la contradiction dans les propos tenus par l'opposition municipale entre la volonté de désendettement et certains grands projets.

**J. BURNELEAU** regrette que l'analyse de G.A. BOISSEAU se limite à des comparaisons financières au vu d'enquêtes parues dans la presse. Les Yonnais mesurent la qualité de leur ville au quotidien dans la manière dont elle est gérée et à la vue de son développement. La commune reçoit ainsi de nouveaux habitants, de nouvelles implantations industrielles, de nouvelles activités. Elle s'affirme donc de plus en plus comme la capitale de la Vendée.

**F. ORDONNEAU** fait la déclaration suivante :

« La présentation du budget donne toute sa dimension à la solidarité telle qu'elle est conduite depuis 1995. Ma délégation appartient au CCAS et c'est dans cette optique que je souhaite intervenir pour mettre un terme à une désinformation totale, voire une manipulation, dont le service de la Petite Enfance a été l'objet ces dernières semaines.

I - Comment peut-on affirmer que la ville de La Roche sur Yon n'est pas en mesure actuellement de répondre aux demandes d'accueil collectif ? et pire de laisser croire que le vieux démon de la liste d'attente est ressorti de sa boîte de Pandore ? Cette affirmation ne vaut qu'à partir du moment où l'objectivité et la qualité des sources ont été laissées de côté.

1) Les listes d'attente en crèche n'existent plus depuis 1991, année de mise en place de l'AFEAMA (Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) par la CAF. Dès lors, arrêtons de jouer avec l'angoisse des parents et tenons leur le discours réaliste de mise : la ville peut au jour d'aujourd'hui accueillir ses jeunes citoyens.

2) De plus, le pourcentage d'enfants yonnais accueillis dans les équipements municipaux, au CHS et au CHD est de 79 % contre 21 % d'enfants non yonnais. La ville n'accueille que 25 enfants de la couronne yonnaise sur ses 115 places disponibles. Je rappelle que cette ouverture vers l'extérieur est le résultat de la baisse de la natalité de ces dernières années.

3) Désormais, la natalité semble repartir puisque l'on compte 583 naissances en 2000 contre 533 en 99, soit 50 enfants, ce qui ne donne pas lieu à un déséquilibre de l'édifice et ne justifie pas la construction d'un nouvel équipement petite enfance pour le moment.

II – Quant à l'attaque relative à la discrimination tarifaire de 30 % pour les non-yonnais, je rappelle que la majoration ne concerne que les familles qui sont installées à l'extérieur de La Roche sur Yon. De plus, ce dossier a été examiné en Communauté de Communes du pays Yonnais mais l'action sociale ne faisant pas partie de ses

compétences, les communes extérieures n'ont pas souhaité participer au financement des équipements yonnais. La ville, qui finance déjà 80 % du budget de la Communauté, estime que son engagement ne peut aller jusqu'à faire quasiment payer 2 fois les contribuables yonnais. C'est la raison pour laquelle il n'est pas envisagé actuellement de modifier le système en vigueur. Je rappelle que la part fiscalisée (32,25 %) des recettes est supportée par la fiscalité totale.

Enfin, l'attaque quant aux inadaptations horaires est mensongère car, depuis 1998, la ville a régulièrement mené une politique d'adaptation concertée de ses équipements (Ramon, ACDE...) tout en essayant de privilégier l'intérêt des enfants et des familles. De plus, depuis 1999, à l'initiative de la ville, une réunion annuelle de tous les partenaires en charge de l'accueil des jeunes enfants a lieu afin de réfléchir ensemble aux évolutions permanentes des besoins. Parmi ces partenaires, on trouve : la PMI, la CAF, le CHS, le CHD, le CCAS. Son but est de faire le point sur l'évolution des demandes d'accueil d'enfants : mettre en commun les problématiques concernées et partager les démarches communes en fonction des constats. Je rappelle que le principe de cette réunion a été confirmé par l'ensemble des partenaires. Il me semble alors que l'observatoire demandé existe déjà. Dès lors, le service public tel qu'il est conduit dans le domaine de la Petite Enfance est un service pertinent qui s'interroge régulièrement sur les évolutions à venir et reste un service adapté et adaptable. »

**F. ORDONNEAU** ajoute qu'il n'a pu être présent lors de la réunion indiquée pour des raisons professionnelles.

**A. TAROT** à titre de comparaison, informe l'assemblée sur le montant du budget de la commune de TAMBACOUNDA. Ce budget d'un montant de 433 millions de francs CFA (soit 4 millions de francs français) dont 60 millions pour l'investissement, est en constante augmentation. En 1977 par exemple, il était de 289 millions de francs CFA. **A. TAROT** souligne que le budget 2001 de TAMBACOUNDA a été voté à l'unanimité, pour la 1<sup>ère</sup> fois dans l'histoire de la commune. Elle invite l'assemblée ici présente à faire de même.

Concernant le problème des crèches, **G. COUTURIER** considère comme anormale l'absence de **F. ORDONNEAU** lors de la réunion annuelle de concertation dans la mesure où ce dernier avait lui-même organisé cette réunion.

**G. COUTURIER** s'étonne de la légère baisse du nombre de places dans les crèches, alors que la population augmente, puis s'interroge sur l'adaptation du parc de crèches par rapport au développement de la commune. La Ville semble n'avoir pris conscience que récemment de la nécessité d'adapter les horaires et le fonctionnement selon les besoins des parents. Il est nécessaire de poursuivre cette démarche.

**C. PERRET** précise que dans le domaine des crèches, la commune n'est pas seule décisionnaire. Entourée par une réglementation rigoureuse et un partenaire financier, la CAF, la Ville tente de répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants.

**J. ALLAIN** répond à 3 points développés lors des interventions de l'opposition municipale :

- Revenant sur la comparaison faite par **G.A. BOISSEAU** entre La Roche-sur-Yon et Cholet (60.000 habitants), il souligne que la 1<sup>ère</sup> a connu entre les recensements de 1990 et 1999 une progression d'environ 10 % de sa population, alors que l'évolution de la seconde n'est que de 1 %. Cette ville a certes un taux d'imposition inférieur à celui de La Roche-sur-Yon mais ne connaît ni développement économique, ni dynamisme.
- Sur la question des associations, la Ville accueille un grand nombre de sièges départementaux et leur alloue des locaux. **J. ALLAIN** regrette que le Conseil Général ne participe pas au coût de ces loyers, ce qui allégerait la contribution des yonnais.
- Quant à la baisse de la fréquentation des restaurants scolaires, elle est à mettre en rapport avec la baisse généralisée des effectifs scolarisés dans toutes les villes. Par contre, le taux d'enfants fréquentant les restaurants scolaires, par rapport au nombre d'inscrits dans les écoles est de l'ordre de 70 %, taux rarement égalé par d'autres communes et qui indique une grande qualité de service.

**P. REGNAULT** félicite dans un premier temps **F. ORDONNEAU** pour la qualité de son intervention. Il avance différentes considérations sur le plan national :

- la dette de l'Etat a fortement baissé alors qu'entre 1993 et 1997, durant les gouvernements Balladur et Juppé, elle est passée de 1300 milliards à 4300 milliards de francs.
- la pression fiscale a été diminuée sous le gouvernement Jospin.
- le rapport Mauroy va amener un débat sur l'évolution de la décentralisation, notamment sur le rapport entre collectivités territoriales et l'Etat en matière financière. Il est d'ailleurs surprenant de constater que les opposants à la décentralisation en 1982, s'en réclament aujourd'hui et demandent désormais la mise en œuvre d'une 2<sup>ème</sup> phase dans ce domaine.

**P. REGNAULT** se réjouit du constat de transparence évoqué par l'opposition municipale, résultat d'une décision de la majorité qui souhaitait une meilleure lisibilité du budget.

Sur les différentes observations des représentants de l'opposition municipale, **P. REGNAULT** apporte les précisions suivantes :

- sur la fiscalité : le produit fiscal est effectivement important, mais entreprises et habitants n'hésitent pas à s'installer à La Roche-sur-Yon pour profiter du développement économique et de la qualité des services publics en place.
- l'endettement est en baisse constante depuis 1994, avec une diminution de 3000 francs par habitant. Ce chiffre doit cependant être utilisé avec précaution puisque la capacité d'endettement d'une ville, comme celle d'un ménage, dépend de sa richesse.
- **P. REGNAULT** insiste sur la très forte volonté exprimée par la municipalité concernant les garanties d'emprunt pour le logement social (470 millions de francs). Ces garanties d'emprunt permettent à des ménages de bénéficier de loyers faibles notamment par le biais de l'A.P.L.
- les associations sont tenues de transmettre à la commune leurs comptes de résultats et leurs bilans, rendant ainsi compte de l'utilisation des fonds alloués en toute transparence.
- sur la question de « l'extension démesurée » de la Ville, **P. REGNAULT** rappelle que le POS a été voté à l'unanimité, signe d'un accord sur le développement de la ville.
- sur la politique du centre ville, la majorité municipale a une politique globale : soutien des commerces, intégration du centre au développement de la ville. Elle a de nombreux projets favorisés par des bases saines.
- la majorité souhaite prolonger son action dans le cadre intercommunal. Il paraît souhaitable qu'une nouvelle étape soit franchie dans ce domaine.

**QUESTION ADOPTEE PAR 35 VOIX POUR  
7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**

## **2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2001**

Rapporteur : P. REGNAULT

Les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2000 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 21,47 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,06 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,27 %
- taxe professionnelle : 19,28 %

Il est proposé au Conseil Municipal, pour l'année 2001, de diminuer de 0,25 % les taux de ces 4 taxes.

- taxe d'habitation : 21,42 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,14 %
- taxe professionnelle : 19,23 %

**QUESTION ADOPTEE PAR 35 VOIX POUR  
7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**

## **3 - ATTRIBUTION DE DIVERSES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2001**

La liste des subventions proposée au vote du Conseil Municipal pour l'année 2001 est jointe en annexe 1.

### 3A) SECTEUR EMPLOI, ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : P. REGNAULT, JM FOUGERE

**QUESTION ADOPTEE PAR 24 VOIX POUR  
7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. CEREIJO au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN, R. GUILLET en son nom et au titre du pouvoir donné par R. REMAUD, J.C. VEZIN, M. NARIOO, B. VARIN, P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par A. HUGUET, J. COIRIER en son nom et au titre du pouvoir donné par B. BITON

### 3B) SECTEUR FORMATION, ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE, VIE ASSOCIATIVE

Rapporteurs : F. RONDEAU, G. BOURMAUD, J. ALLAIN

F. RONDEAU précise que la subvention au Manège versée par la Ville à l'association de gestion du centre culturel, a pour objet de permettre à l'association de fixer les prix des places à un tarif inférieur au seuil normal de rentabilité, rendant ainsi les tarifs accessibles aux différents publics.

**QUESTION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, MT. BARRAUD, F. CARITAN, P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par A. HUGUET, F. RONDEAU, G. BOURMAUD, JC. VEZIN, J. SOULARD, J. ALLAIN en son nom et au titre du pouvoir donné par M. MONTLAHUC, L. HUBELE, Y. ROULEAU, C. PERRET, P. CEREIJO en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN, M. NARIOO, P. DINEL, J. BURNELEAU, JM. FOUGERE, G. VERDON, F. COTTENCEAU.

3C) SECTEUR ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

Rapporteur : Y. ROULEAU

**QUESTION ADOPTEE PAR 35 VOIX POUR  
7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**

3D) SECTEUR SOLIDARITE

Rapporteurs : C. PERRET, D. HILLIER, J.Y. TRILLON

**QUESTION ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR  
7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**  
Ne prennent pas part au vote : C. PERRET, E. GABORIT, M. DURQUETY, R. GUILLET, L. HUBELE

3E) SECTEUR CITOYENNETE, JEUNESSE, PROXIMITE

Rapporteurs : A. TAROT, J. BURNELEAU, E. GABORIT, J. ALLAIN, P. CERIEJO, MT. BARRAUD

**QUESTION ADOPTEE PAR 24 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES**  
Ne prennent pas part au vote : J. ALLAIN en son nom et au titre du pouvoir donné par M. MONTLAHUC, D. HILLIER, M. DURQUETY, E. GABORIT, L. HUBELE, P. CERIEJO en son nom et au titre du pouvoir donné par C. BOURGOIN, M. NARIOO, JY. TRILLON, MT. BARRAUD, G. VERDON, R. MAIGNE

**M. LE MAIRE** rappelle le montant total des subventions à savoir 30.251.842 francs.

**P. REGNAULT** indique que le montant des subventions municipales destinées aux seules associations sportives, est de 6,591 MF. Cette somme peut être comparée aux propositions d'attribution de subventions qui seront soumises prochainement au vote du Conseil Général, dans ce même secteur pour un montant de 3,2 MF. Parallèlement, il souligne l'abstention de l'opposition municipale dans le vote de ces subventions.

**G. COUTURIER** précise la position du groupe LA ROCHE AVEC VOUS ET APPARENTES sur cette abstention. L'attitude adoptée en Conseil Municipal ne traduit en aucun cas une hostilité vis-à-vis des associations, mais plutôt une demande auprès de la majorité municipale pour obtenir un minimum d'information et de débat. L'opposition municipale considère que les importantes majorations de subventions de plus de 100.000 F d'une année sur l'autre doivent faire l'objet d'une discussion, d'une présentation, d'un écrit en commission et même au Conseil Municipal.

Ainsi, **G. COUTURIER** s'interroge sur les modalités, les objectifs et les évaluations de la subvention exceptionnelle pour l'association « les vitrines du centre ville » d'un montant de 530.000 francs ou sur les 100.000 francs destinés à la Croix Rouge.

**P. REGNAULT** indique que la subvention pour l'association les vitrines du centre ville concerne le marché de Noël, information déjà donnée en commission.

**C. PERRET** relève que la subvention pour la Croix Rouge a été débattue en commission. Elle permet à l'association d'intégrer des locaux plus spacieux afin de mener une politique d'ouverture en matière d'accueil social et sanitaire.

**M. LE MAIRE** note que G. COUTURIER fait du dossier des subventions un élément de diversification politique. Il regrette cependant que l'opposition municipale laisse planer un doute sur les relations entre la ville et les



associations en indiquant que certains militants seraient inféodés à la municipalité. Or, les liens entre la Ville et les associations sont clairs. Les subventions au secteur associatif sont votées en séance publique, la plupart des actions importantes sont contractualisées sur des missions d'intérêt général et ces actions contractualisées sont débattues y compris en séance du Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE** note que la vie associative permet en France, la formation du citoyen. Il est alors normal de trouver sur les listes de candidats des personnes insérées dans la vie locale. Mais jeter le discrédit sur ces militants associatifs est choquant.

**M. LE MAIRE** précise que la majorité municipale s'impose comme règle de ne pas occuper de responsabilité dans les associations qui ont contractualisé avec la Ville dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

#### **4 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMYON POUR LA REHABILITATION D'UN IMMEUBLE IMPASSE JEAN BART**

Rapporteur : J. ALLAIN

Au regard de l'évolution des logements d'instituteurs concernant l'ensemble des écoles, la Ville a engagé une politique de réemploi en direction du logement locatif. Afin de financer la réhabilitation des 5 logements d'instituteurs de l'école Jean Yole situés, 22 impasse Jean Bart, la SEMYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville de La Roche-sur-Yon sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.)

Montant : 1.967.924 F

Garantie accordée : 100 %

Taux : 4,20 %

Durée : 35 ans

Taux de progressivité : 0 %

#### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, J. COIRIER en son nom et au titre du pouvoir donné par B. BITON, J. MARCHAND, C. PERRET, G. BOURMAUD, G. COUTURIER en son nom et au titre du pouvoir donné par JL. PREEL

#### **5 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMYON POUR LA RESTRUCTURATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU FOYER POUR PERSONNES AGEES « LE MOULIN ROUGE »**

Rapporteur : D. HILLIER

Afin de financer des travaux d'extension et de réaménagement de certains locaux situés en rez-de-chaussée du foyer (buanderie, secrétariat, accueil), la SEMYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

type de prêt : Prêt à l'Amélioration (P.A.M.)

Montant : 1.449.702 F

garantie accordée : 100 %

Taux d'intérêt : 4,20 %

Durée : 15 ans

Taux de progressivité : 0 %

#### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, J. COIRIER en son nom et au titre du pouvoir donné par B. BITON, J. MARCHAND, C. PERRET, G. BOURMAUD, G. COUTURIER en son nom et au titre du pouvoir donné par JL. PREEL

## 6 - INFORMATION SUR LES MARCHES SOLDES ET EN COURS D'EXECUTION POUR L'ANNEE 2000

Rapporteur : JM. FOUGERE

Conformément à la réglementation relative à la transparence des procédures en matière de marchés publics, un rapport d'information sur les marchés soldés et en cours d'exécution au titre de l'année 2000, est présenté au Conseil Municipal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 7 - MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES – AVENANT

Rapporteur : JM. FOUGERE

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion de l'avenant suivant :

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial TTC	Montant de l'avenant TTC	OBJET
<b>Renégociation des contrats d'assurances</b> Lot 6 : Protection juridique des agents Durée 5 ans à compter du 01-01-2000	G.M.F. Protection 1, rue du Rempart 93196 – NOISY-LE-GRAND	16 416,00/an	1 314,00	Protection juridique des Elus (dispositions législatives du 10 juillet 2000)

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 8 - FOURNITURE DE MATERIEL ROULANT D'OCCASION – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : JM. FOUGERE

Il est proposé au Conseil de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de véhicules berlines, fourgonnettes et fourgons d'occasion pour le Centre Technique Municipal. Ce marché d'un montant annuel de 300.000 F minimum et de 1.200.000 F maximum sera passé pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de trois ans.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **9 - REHABILITATION ARCHITECTURALE DU COMPLEXE DES HALLES – INDEMNISATION DE 3 COMMERÇANTS**

Rapporteur : R. PINEAU

Il est proposé au Conseil Municipal d'indemniser trois commerçants sur proposition de la commission de règlement amiable pour un montant global de 413 618 F. Ce dossier concerne les commerces suivants :

- Magasin LOVE'S CHAUSSURES
- Magasin DYNAMITE GAMES
- Café-Brasserie LE RETRO

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **10 - MAGASIN INTERMARCHÉ – RENOVATION DE LA RUE SADI CARNOT – SUPPRESSION DE L'ACCÈS AU QUAI DE LIVRAISON**

Rapporteur : R. PINEAU

Les travaux de rénovation de la rue Sadi Carnot rendront impossible l'accès au quai de livraison du magasin Intermarché pendant la durée des travaux. La gérante de la SESO, exploitante de ce magasin, a recherché une solution pour assurer l'approvisionnement de son commerce qui se fait actuellement par gros porteur.

La solution consiste à assurer la livraison de l'ensemble des marchandises à partir des bases de Goumay et de Fougeray, sur une plate-forme logistique à La Roche-sur-Yon, puis par camion de 7,5 tonnes de celle-ci jusqu'au point de vente. Les livraisons sont quotidiennes du lundi au samedi. Le nombre moyen de tours est estimé à 20 par semaine.

Pour éviter un litige à naître avec la SESO, il est proposé de procéder à une transaction sur la base de l'article 2044 du code civil. La ville de La Roche-sur-Yon versera une indemnité à la SESO, société gérante du magasin Intermarché des Halles, sur la base d'un montant de 600 F forfaitaire et non révisable par tour de livraison effectué par la SERNAM.

La SESO prendra à sa charge l'ensemble des autres frais, y compris les frais de personnel supplémentaire générés par la solution mise en œuvre.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **11 - PARKINGS DES HALLES ET CLEMENCEAU – MISE EN PLACE D'ABONNEMENTS**

Rapporteur : J. MARCHAND

Le parking couvert des Halles est réouvert depuis novembre 2000. Afin d'améliorer le dynamisme économique du secteur, il apparaît souhaitable que le parking des Halles soit destiné à des usages de courte durée, notamment le samedi. A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une grille d'abonnement « travail » valable 5 jours du lundi au vendredi (celle-ci sera également mise en place au parking Clemenceau). Par ailleurs, seront mis en place un abonnement de nuit et un abonnement 24H / 24H, 7 jours sur 7 qui seront calqués sur ceux existant au parking Clemenceau.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**12 - CESSIION D'UN TERRAIN RUE PHILIPPE LEBON A LA SOCIETE BENIM**

Rapporteur : J. COIRIER

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire d'un terrain de 12.547 m<sup>2</sup> situé rue Philippe Lebon. Lors de sa séance du 13/12/2000 le Conseil Municipal a approuvé la création d'un lotissement industriel de 5 lots sur ce terrain. La société BENIM souhaitant acquérir deux de ces lots, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente des lots n° 2 et 3 (superficie 3172 m<sup>2</sup>) à cette société pour un montant de 539.240 Francs H.T.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**13 - CESSIION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL CONCLUS AVEC METAFIL A FRUCTICOMI**

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à décider la cession des crédits baux existants entre la Société METAFIL installée à Belle-Place et la Ville de La Roche-sur-Yon au profit de la Société de crédit-bail FRUCTICOMI. Le capital restant dû sur les contrats, est fixé à 3.526.034 F hors droits de mutation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**14 - MANDAT SPECIAL POUR LES ELUS MUNICIPAUX**

Rapporteur : JM. FOUGERE

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le remboursement aux Elus Municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions, accomplies dans l'intérêt de la commune, par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats, seront remboursées aux frais réels, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 12 Juillet 1995.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**15 - PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL**

Rapporteur : JM. FOUGERE

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le recrutement d'un agent contractuel chargé d'accompagner la mise en œuvre du contrat de Ville, pour une durée de 3 ans.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**16 - PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX AUPRES D'ASSOCIATIONS**

Rapporteur : JM. FOUGERE

Il est proposé de mettre à disposition 13 agents municipaux auprès de diverses associations. Les associations concernées sont les suivantes :

- Athlétic club de La Roche-sur-Yon
- F.C.Y. Rugby
- E.S.O. Tennis de Table
- E.S.O. Football
- La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme
- COSEL
- Fuzz'Yon
- Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN)
- Tennis Entente Yonnaise (TEY)
- Association de gestion de la Maison de quartier des Pyramides
- Association des artisans d'art de la Vendée

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ne prend pas part au vote : J. ALLAIN en son nom et au titre du pouvoir donné par M. MONTLAHUC

**17 - PERSONNEL MUNICIPAL – TRANSFORMATIONS DE POSTES PAR AVANCEMENT OU CHANGEMENT DE GRADE**

Rapporteur : JM. FOUGERE

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les transformations de postes, par avancement ou changement de grades, suite à des concours ou examens professionnels. Cette mesure concerne 63 agents municipaux.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ****18 - PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE**

Rapporteur : JM. FOUGERE

Il est proposé de revaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2001, le régime indemnitaire de l'Ingénieur Subdivisionnaire chargé de mission auprès du Directeur Général des Services.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**19 - PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE ET LA VILLE POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS**

Rapporteur : JM. FOUGERE

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 26, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, organise un certain nombre de concours et examens pour les collectivités et établissements qui lui sont affiliés. Il accepte d'ouvrir ces concours et examens aux collectivités non affiliées notamment la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention entre le Centre de Gestion de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'organisation des concours pour la période d'avril 2001 à février 2002.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**20 - PERSONNEL MUNICIPAL – FORMATION INFORMATIQUE – DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Rapporteur : JM. FOUGERE

La Ville de La Roche-sur-Yon a passé en 1998 un marché public de formations bureautiques qui arrive aujourd'hui à son terme. Compte-tenu des besoins existants, le plan de formation informatique sur les logiciels standards doit être poursuivi. Il convient donc de conclure un nouveau marché à bons de commande pour une durée maximale de 3 ans.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**21 - OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2 NAA AU COTEAU – BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE**

Rapporteur : J. COIRIER

Le collège Richelieu envisage son transfert dans le quartier du Coteau. Compte-tenu de l'importance du projet, les terrains disponibles sur la ZAC du Coteau 2 ne sont pas suffisants. Il convient donc d'ouvrir à l'urbanisation une zone actuellement inconstructible classée 2 NAA. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a par délibération du 8/12/1999, défini les modalités de la concertation préalable à l'ouverture à l'urbanisation de la zone concernée. Cette concertation a fait ressortir des préoccupations concernant notamment le stationnement des cars, la hauteur des bâtiments, la réalisation de voiries complémentaires.

Le Conseil Municipal est maintenant appelé à approuver le bilan de cette concertation publique.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **22 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE SUR LES PROJETS URBAINS – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

Rapporteur : J. COIRIER

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaitant se doter d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite d'un certain nombre de grands projets urbains, à savoir :

- aménagement du quartier de la gare
- restructuration des bâtiments de la Gendarmerie, boulevard Briand après transfert
- réaménagement du secteur industriel Zola
- redynamisation de l'appareil commercial du centre ville
- réalisation du quartier d'habitation et de services « La Maronnière »
- réalisation d'une base de loisirs à proximité du barrage de Moulin Papon

une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 janvier 2001 a décidé d'attribuer le marché à la SEMYON. Le Conseil est appelé à prendre acte de cette procédure.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, J. COIRIER en son nom et au titre du pouvoir donné par B. BITON, J. MARCHAND, C. PERRET, G. BOURMAUD, G. COUTURIER en son nom et au titre du pouvoir donné par JL. PREEL

## **23 - EXTENSION DE LA TRESORERIE PRINCIPALE – DECISION DE PRINCIPE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Rapporteur : J. COIRIER

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire des locaux de la Trésorerie Principale située rue Gaston Ramon. Depuis la construction, les activités de la trésorerie ont évolué et le bâtiment ne répond plus désormais aux contraintes du Trésor Public. Il est donc nécessaire d'envisager une extension du bâtiment ainsi qu'une remise à niveau des locaux existants.

Le coût prévisionnel est de 4.650.000 F TTC. Le Conseil Municipal est appelé à accepter le principe de l'extension des locaux de la Trésorerie Principale et à lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre.

G. COUTURIER fait les remarques suivantes :

- le prix apparaît élevé, plus de 15.000 F / m<sup>2</sup>
- le Trésor Public encadrant le montant des loyers, il y a un différentiel à la charge de celui qui construit.

M. LE MAIRE précise que cette délibération est une délibération de principe qui permet au Trésorier Payeur Général d'alerter son Ministère afin d'obtenir les autorisations nécessaires au paiement d'un loyer. Le montant sera certainement revu à la baisse compte-tenu des contraintes que G. COUTURIER a soulignées. Ce dossier sera donc à nouveau soumis au Conseil Municipal. En outre, le délai de location dépassera certainement celui d'amortissement et la Ville y trouvera donc un équilibre financier. M. LE MAIRE estime que ce projet était nécessaire afin de faciliter les conditions de travail des fonctionnaires concernés.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**24 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2000**

Rapporteur : J. COIRIER

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et les cessions opérées l'année 2000 par la commune.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**25 - ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ AUX CONSORTS REVERDY, IMPASSE AMPÈRE**

Rapporteur : J. COIRIER

Afin de créer un lieu de référence pour les diverses structures d'insertion par l'activité économique (chantiers collectifs, entreprises d'insertion...) la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite acquérir une propriété appartenant aux consorts REVERDY. Un accord de principe ayant été trouvé, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de cette propriété, moyennant un prix de 900.000 F HT net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**26 - ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ AUGUIN POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR BOULEVARD DES ÉTATS-UNIS / RUE DE LA SIMBRANDIÈRE - RECTIFICATION DE LA DESIGNATION CADASTRALE**

Rapporteur : I. TOME

Par délibération en date du 28 juin 2000, la Ville de La Roche-sur-Yon a acquis une propriété appartenant précédemment aux consorts AUGUIN, afin de réaliser l'aménagement du carrefour Boulevard des États-Unis / rue de la Simbrandière. La propriété vendue à la Ville comprend la parcelle AO n° 122 et la parcelle AO n° 17. Toutefois, cette dernière référence cadastrale ne figure pas dans l'identification des biens désignés par la délibération du 28 juin 2000. Un acte rectificatif est donc nécessaire.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**27 - CESSION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION « LES PAILLONS BLANCS » RUE BIROTHEAU LAYMONNIÈRE**

Rapporteur : J. COIRIER

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire d'un terrain d'une surface de 2250 m<sup>2</sup> rue Birotheau Laymonnière. L'association des Papillons Blancs sollicite la cession de ce terrain, afin de réaliser un ensemble immobilier. Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la cession de ce terrain, moyennant un prix de 450.000 F HT net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



**28 - CONSTRUCTION PAR L'OPDHLM DE LA VENDEE DE 14 LOGEMENTS A LA BROSSARDIERE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE**

Rapporteur : C. PERRET

Sollicitée par l'Office Public Départemental d'HLM pour un projet de construction de quatorze logements individuels groupés dans la ZAC de la Brossardière, la Ville se propose de participer financièrement à la charge foncière de cette opération, à hauteur de 10.000 F par logement, soit un montant total de 140.000 F.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**29 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D'AFFERMAGE POUR LA GESTION DU BAR DU COMPLEXE PISCINE-PATINOIRE – CHOIX DU DELEGATAIRE**

Rapporteur : G. BOURMAUD

Dans sa séance du 26 juin 2000, le Conseil Municipal a décidé du renouvellement de la délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du bar du complexe piscine-patinoire et a procédé à la désignation de la commission de délégation. Il a également approuvé le projet de cahier des charges.

A la date limite de réception des offres fixée au 14 novembre 2000, deux candidats ont fait parvenir leur proposition.

La Commission de délégation réunie le 30 novembre 2000, après analyse des caractéristiques de ces deux propositions portant sur les points essentiels du cahier des charges (horaires d'ouverture, moyens humains, entretien des lieux et des matériels, exploitation, tarification, animations, expérience dans la gestion d'équipements similaires...) a proposé de retenir la candidature de Monsieur CHARDONNET.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de choisir M. Didier CHARDONNET comme délégataire pour la gestion du bar de la Piscine-Patinoire, pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 et d'approuver la convention d'affermage.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**30 - SALLE OMNISPORTS – DOSSIER D'HOMOLOGATION DES ENCEINTES SPORTIVES - APPROBATION DES ETUDES DE DIAGNOSTIC – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : G. BOURMAUD

La salle omnisports a été construite en 1971. Depuis cette date, les normes de construction et de sécurité ont largement évolué. Il convient donc d'effectuer un ensemble de travaux afin d'obtenir l'homologation de cette salle. Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur les études de diagnostic présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et à solliciter les différents partenaires pour le financement de cette opération dont le coût est estimé à 10.722.000 F TTC.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **31 - CENTRE SPORTS ET LOISIRS - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF - DECISION DE PRINCIPE – RECHERCHE DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Rapporteur : J. SOULARD

J. SOULARD revient au préalable sur la victoire de l'équipe de France lors du championnat du monde de Handball. C'est pour lui l'occasion de souligner le travail de collaboration entre le milieu scolaire, les clubs et la fédération dans ce sport.

Cela montre que l'émotion, l'exploit sportif et l'épanouissement ne dépendent pas uniquement de l'argent.

J. SOULARD se félicite de la politique sportive menée par la Ville pendant ce mandat, où la formation et la découverte de tous les sports ont été mises en avant.

Dans le cadre du contrat de plan Etat / Région, le Ministère de la jeunesse et des sports a décidé d'implanter en Région des Pays de la Loire, un CREPS d'Etat (à Nantes) et de soutenir financièrement les extensions des différentes antennes du CREPS éclaté.

Dans ce cadre, le Centre Sports et Loisirs de La Roche-sur-Yon souhaite la construction d'un équipement sportif comprenant des aires de sports, des vestiaires-douches-sanitaires, des locaux d'accueil et des locaux annexes pour une surface totale de 1726 m<sup>2</sup>. Le Conseil est appelé à se prononcer sur le principe de construction de cet équipement et sur la recherche de subventions.

L'estimation prévisionnelle de cette opération est de 8.650.000 F HT.

G. BOURMAUD précise que ce projet pourrait être éventuellement subventionné à hauteur de 40 % dans le cadre du contrat de plan. Une aide du Département est également envisageable.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **32 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE (J.M.F.) DE LA ROCHE-SUR-YON ET DU PAYS YONNAIS**

Rapporteur : F. CARITAN

Une association locale des JMF de La Roche-sur-Yon et du Pays Yonnais est en cours de création. Cette association aura pour but :

- de réunir les jeunes désireux de s'adonner à la culture artistique en général et plus particulièrement à la culture musicale.
- de développer par tous les moyens le goût et l'activité musicale et artistique, de participer à l'ouverture culturelle, musicale en milieu scolaire.
- de promouvoir les jeunes artistes.
- de mettre en valeur les spécificités ou particularismes musicaux de chaque région
- d'encourager les jeunes à la pratique musicale

Eu égard à ces missions, la Ville de La Roche-sur-Yon a été sollicitée pour y adhérer en tant que membre de droit. Le Conseil Municipal est donc appelé à accepter l'adhésion de la Ville à cette association et à désigner ses représentants au sein de cette structure.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **33 - AIDE AUX PROJETS CULTURELS DE CREATION**

Rapporteur : F. RONDEAU

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de poursuivre sa politique d'aide à la création artistique. Dans ce cadre, il est proposé d'apporter une aide aux projets suivants :

- subvention de 15.000 F à la Compagnie BAMBOU pour la création chorégraphique « genre humaine »
- subvention de 50.000 F à la compagnie BAZAR MYTHIQUE pour la création « Premières moissons » de Gérard POTIER.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **34 - FESTIVAL DES ZYGOMATES – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION PIRATE**

Rapporteur : F. RONDEAU

Le festival des Zygomates, manifestation annuelle des arts de la rue, a été créé en 1991. Ce rendez-vous culturel et festif est devenu au fil des ans un moment fort de l'animation de la Ville. La Ville soutient ce Festival depuis sa création et souhaite le pérenniser avec une plus grande professionnalisation autour de l'organisation et l'inscrire dans le calendrier événementiel. L'édition 2001 du Festival des Zygomates, qui aura lieu le 2<sup>e</sup> week-end de juin, fera l'objet d'une convention de coréalisation avec l'association PIRATE. Le Conseil Municipal est appelé à approuver les termes de cette convention qui fixe les interventions et responsabilités de chaque partenaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **36 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE TOURNEFOU – PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – MISE EN COMPATIBILITE DU P.O.S.**

Rapporteur : J. COIRIER

Dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, pour les travaux d'aménagement du carrefour de Tournefou, le Conseil Municipal est appelé à approuver :

- le dossier de mise en compatibilité du P.O.S.
- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur
- le procès-verbal de la réunion qui s'est déroulée le 21/12/2000 avec les personnes publiques associées à la procédure de mise en compatibilité du P.O.S..

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **37 - DESSERTE FERROVIAIRE DE LA ZONE D'ACTIVITE DES AJONCS – PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - MISE EN COMPATIBILITE DU P.O.S.**

Rapporteur : I. TOME

L'enquête publique portant à la fois sur la déclaration d'utilité publique et sur la mise en compatibilité du POS s'est déroulée du 29 juin au 31 juillet 2000. Dans son rapport, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserve d'intégration dans le projet d'une modification de tracé. Il recommande également d'examiner avec soin les autres observations formulées lors de l'enquête. Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- lever la réserve émise lors de l'enquête publique
- prendre acte des remarques émises lors de l'enquête publique
- approuver le dossier de mise en compatibilité du POS
- approuver le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue avec les personnes publiques associées à la procédure de mise en compatibilité du POS.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **38 - PASSERELLE DE LA GARE SNCF – REPARATION PARTIELLE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SNCF**

Rapporteur : I. TOME

La passerelle, située près de la gare SNCF à La Roche-sur-Yon nécessitant des travaux de rénovation partielle au droit du bâtiment SERNAM, le Conseil Municipal est appelé à approuver la conclusion d'une convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon, et la SNCF pour la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 330.000 F HT.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **39 - AERODROME DES AJONCS – CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE PORTANT MUTATION DOMANIALE**

Rapporteur : J. C. VEZIN

Une convention relative à l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome des Ajoncs a été passée entre l'Etat et la Ville de La Roche-sur-Yon le 22 décembre 1972, pour une durée de 20 ans, puis prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2001. Une nouvelle rédaction de la convention intitulée « convention portant mutation domaniale » a été élaborée par la Direction de l'Aviation Civile et transmise à la Ville en octobre 2000. Cette nouvelle convention qui concerne toujours le transfert de l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome des Ajoncs à la Ville, intègre les dernières directives concernant l'aviation civile. La durée proposée est de 30 ans. Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer pour accepter la reconduction de la convention entre l'Etat et la Ville pour le fonctionnement de l'aérodrome.

Par ailleurs, la Ville de La Roche-sur-Yon a délégué jusqu'à présent la gestion de l'aérodrome à la Chambre de Commerce et d'Industrie, par convention intitulée « sous-traité de gestion ».

Il est également proposé au Conseil d'approuver le principe de reconduction d'une convention de ce type avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le projet de convention, sera soumis ultérieurement au Conseil.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **40 - AMENAGEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER DE LA PERONNIERE – MARCHES D'ETUDES DITS DE DEFINITION – CHOIX DE L'EQUIPE LAUREATE – APPROBATION D'UNE SOLUTION D'ENSEMBLE AVEC TROIS PHASES**

Rapporteur : C. BOURGOIN

A l'issue des trois marchés d'études dits de définition et sur proposition de la commission chargée de l'analyse des propositions des 3 concurrents, le Conseil Municipal est appelé à retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante :

Anne MAGUERO	mandataire paysagiste	Orvault
Jean-Claude PONDEVIE	co-traitant architecte urbaniste	La Roche-sur-Yon
Gérard FROMENT	co-traitant BET infrastructure	Montaigu
SERBA	co-traitant structure	Challans
ATBI	co-traitant fluides	La Roche-sur-Yon
Cabinet GROUSSEAU	co-traitant économiste	Olonne-sur-Mer

Le projet retenu est constitué de 3 phases. La tranche ferme de la phase 1 est estimée à 13.408.000 F HT.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **41 - ETUDE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES – PROGRAMME 2001 POUR LES SECTEURS MAGENTA ET LYAUTEY – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Y. ROULEAU

Avant d'aborder le dossier soumis au Conseil Municipal, Y. ROULEAU rappelle en matière de gestion des eaux, que depuis 1995 des travaux ont été engagés dans le secteur des Renardières afin d'améliorer les canalisations.

D'autre part, un serveur vocal a été installé, pour alerter les riverains de l'Yon en cas de crue.

Depuis 1999, trois orages d'une rare violence sont intervenus :

- le 28/07/1999 avec 28 mm de pluie en 30 minutes
- le 06/08/1999 avec 22 mm de pluie en 30 minutes
- le 25/07/2000 avec 38 mm de pluie en 18 minutes

Ces situations exceptionnelles ont d'ailleurs été classées catastrophes naturelles.

Lors de ces orages, tous les systèmes d'évacuation des eaux pluviales ont été saturés avec des conséquences sur les bassins versants Manet, Lyautey et Magenta.

Des travaux ont rapidement été engagés, notamment sur le bassin versant Manet et devraient se terminer en Mars prochain. Sur le bassin versant Lyautey, il est envisagé d'établir des bassins de rétention sur des terrains situés derrière le parking de la maison des sports. Ces acquisitions sont prévues pour 2001.

Concernant les solutions techniques, il faut savoir que l'installation d'avaloirs supplémentaires, pourrait en cas d'orage important avoir des effets inverses à ceux recherchés, d'où la nécessité de mener des études très précises dans ce domaine. De même, l'augmentation du diamètre des canalisations peut avoir pour conséquence une aggravation du phénomène. Il y a donc une réflexion de fond à tenir pour trouver une solution efficace.

En conséquence, une consultation va être lancée pour désigner un bureau d'études, chargé d'élaborer un schéma directeur d'assainissement eaux pluviales, pour remédier à ces problèmes dans les secteurs Magenta et Lyautey.

Pour chaque secteur, l'étude se décomposera en 2 phases :

Phase n° 1 : construction de la modélisation

Phase n° 2 : élaboration du schéma directeur des eaux pluviales.

Il est proposé au Conseil de solliciter une participation financière auprès de différents partenaires pour la réalisation de cette prestation.

**Y. ROULEAU** indique qu'il faudra également envisager des solutions de rétention des eaux à la parcelle, dans le cadre de la révision du POS.

Suite à la parution d'un article dans la presse faisant état d'un prix de l'eau beaucoup plus élevé à La Roche-sur-Yon qu'à Nantes, **Y. ROULEAU** estime qu'il y a désinformation. Le coût de l'assainissement qui entre pour un tiers dans le prix de l'eau n'a pas été pris en compte.

**Y. ROULEAU** cite quelques tarifs comparatifs dans ce domaine (coût de l'assainissement inclus).

La Roche-sur-Yon :	17,81 F	
Les Sables d'Olonne :	21,32 F	
Fontenay-le-Comte :	18,28 F	
Landeronde :	25,63 F	
Mouilleron-le-Captif :	24,00 F	
Cholet :	17,08 F	
Vannes :	18,17 F	
Niort :	17,31 F	
Nantes :	16,95 F	(en sachant que Nantes a des conditions d'épuration particulières puisque l'eau est pompée directement sous le sable de la Loire).

**Y. ROULEAU** souligne l'importance d'utiliser des bases identiques dans toute comparaison.

**J. BURNELEAU** demande à ce que soit signalée en Mairie la découverte d'anciens systèmes d'évacuation d'eau afin de permettre une meilleure gestion des risques d'inondation.

**J. COIRIER** souligne que les auteurs de la désinformation sur le prix de l'eau, dénoncés précédemment par **Y. ROULEAU** sont les mêmes que ceux qui ont annoncé que le service de restauration scolaire à La Roche-sur-Yon était un service géré par une entreprise privée; ce qui est faux. **J. COIRIER** précise qu'un débat politique est légitime et indispensable mais remarque qu'il est nécessaire de connaître les dossiers avant de les porter en place publique.

**G. BOURMAUD** confirme le caractère erroné des informations données par la liste « La Roche Claire » sur le prix de l'eau à Nantes et note qu'à sa connaissance, il n'est pas prouvé que la gestion en concession ou en affermage soit plus chère qu'en régie. Le cahier des charges imposé à un gestionnaire a plus d'importance que le mode de gestion.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **50 – CARTE SCOLAIRE 1<sup>ER</sup> DEGRE 2001-2002 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES PROPOSEES PAR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE**

Rapporteur : J. ALLAIN

Comme chaque année, Monsieur l'Inspecteur d'Académie propose diverses mesures concernant les écoles de la Ville, afin de prendre en compte l'évolution des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, mesures qui sont soumises à avis du Conseil Municipal.

Il est proposé d'émettre :

1) un avis défavorable aux mesures de retraits d'emplois entraînant la fermeture :

- de la 3<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Gutenberg
- de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Rivoli
- de la 6<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire Laennec
- de la 7<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire Moulin Rouge
- de la 8<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire Emile Baumann

et à la mesure de gel de la 7<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire Léonce Gluard

2) un avis favorable :

- à l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Jean Yole
- à l'implantation réservée permettant l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Jean Moulin

J. ALLAIN insiste sur la progression considérable de l'école maternelle Jean Yole, classée en Zone d'Education Prioritaire (ZEP). Il regrette l'image négative que donne ce terme de ZEP, préférant évoquer des Ecoles à Moyens Prioritaires (EMP).

P. DINEL note la difficulté d'établir la carte scolaire. 14 postes ont été créés cette année en Vendée, ce qui constitue un effort important. Pourtant, la baisse démographique pénalise quelques écoles de la Ville. P. DINEL estime que cette situation devrait se redresser à l'avenir.

La réouverture d'une classe à l'école maternelle Jean Yole est ainsi le résultat d'une politique menée en direction des écoles situées en ZEP, avec notamment un dispositif d'aménagement du temps de l'enfant.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **42 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TERRAIN A USAGE DE VOIRIE LIEU-DIT LA ROCHETTE ET D'UNE PARCELLE, CITE DES FORGES – LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE**

Rapporteur : J. MARCHAND

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. LE MAIRE à lancer l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal d'un terrain à usage de voirie situé au lieudit « La Rochette » et d'une parcelle appartenant à l'OPDHLM située cité des Forges.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **43 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « REUSSIR LE PLAN YONNAIS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE », POUR LA PERIODE 2001-2005**

Rapporteur : M. NARIOO

Le nouveau Plan Local d'Insertion et pour l'Emploi a été signé le 20 décembre 2000 entre la communauté de communes du pays yonnais, la commission locale d'insertion, le Conseil Général de la Vendée et l'Etat. Ce plan dont l'objet est de faire accéder 1000 personnes à l'emploi entre 2001 et 2005, s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et il s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes, qui par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison de situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le Plan dispose de financements du Fonds Social Européen qui sont attribués en fonction des fonds mobilisés en faveur de cette politique par la Communauté de Communes du Pays Yonnais et les communes du Pays Yonnais, ainsi que par les autres collectivités territoriales et l'Etat.

En ce qui concerne la Ville de La Roche-sur-Yon ces fonds mobilisés au niveau local concernent :

- l'espace Prévert
- le contrat de ville
- l'accueil de CES et CEC dans les services municipaux
- les chantiers d'insertion
- le soutien de la Ville aux organismes d'insertion et de formation
- des aides financières apportées par la Ville à la création d'emplois et d'activités à destination des bénéficiaires du PLIE
- la promotion de l'insertion et de l'emploi auprès des acteurs économiques

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur la convention à intervenir entre la Ville et l'association « Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique » fixant notamment les différents champs d'intervention et les modalités d'évaluation dans ce domaine. La détermination des financements apportés sera arrêtée par avenant chaque année.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, M. NARIOO, J. SOULARD, C. PERRET, P. CEREIJO

### **44 - POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMES D' ACTIONS – 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2001**

Rapporteur : E. GABORIT

La ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Pour mener à bien cette politique de la ville, différents dispositifs sont mis en œuvre, notamment le Contrat de Ville signé en Mai 2000 avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF, le FAS et les trois bailleurs sociaux intervenant sur le territoire yonnais. Ce Contrat de Ville comprend un volet éducatif, qui s'appuie sur d'autres contrats concernant l'enfance et la jeunesse dont le Contrat Temps Libre signé avec la CAF en décembre 1999.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les programmes d'action pour 2001 instruits dans le cadre des ces différents dispositifs.



1 - Pour le contrat de Ville :

## A - ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Opérateur	Titre de l'action Présentation succincte	Proposition de financement
<b>Solidarité – santé - familles</b>		
C.C.A..S.	Petits déjeuners pédagogiques et nutrition 2000/2001	28 465 F.
Ass. Valentin HAÛY	Achat d'une machine à lire pour la médiathèque de La Roche S/Y.	11 250 F.
Secours Catholique	Epicerie communautaire	10 000 F.
Mutualité de Vendée	Action de formation/recherche : créer du lien pour vivre mieux	37 500 F.
Ass. de gestion de la Maison de quartier des Pyramides	La table ouverte	26 000 F.
Total pour la thématique		113 215 F.
<b>Education – culture - sports</b>		
Ville (Direction Enfance, Jeunesse et Sport)	Ateliers sportifs, culturels et artistiques dans le cadre du C.E.L.	300 000 F.
CANAL 15	Télévision participative	90 000 F.
La Roche-sur-Yon ESO Tennis de Table	Accès des Handicapés mentaux à l'activité tennis de table	3 960 F.
Inspection académique La Roche IV	Communication et mise en réseau des écoles de la ZEP de La Roche S/Y.	25 000 F.
Association de Coordination yonnaise des Associations de Quartier (ACYAQ)	CARNAVAL 2001	120 000 F.
ADEPY	Accompagnement des familles d'origine étrangère dans la scolarité de leurs enfants	25 000 F.
Association théâtrale ESPACE UNIVERSALIPO	Tournée théâtrale "Les précieuses africaines"	20 000 F.
Déclaré APT	Urban zap	30 000 F.
Ville – Médiathèque des Pyramides	Lire dans les lieux d'accueil du tout-petit (halte – P.M.I. – crèche familiale)	25 500 F.
Total pour la thématique		639 460 F.
<b>Prévention - sécurité</b>		
Ass. KORI	Projet de développement d'animations culturelles et artistiques africaines	29 500 F.
Ville (direction citoyenneté, prévention, tranquillité publique)	Sensibilisation au civisme dans les transports	22 000 F.
Ville (direction citoyenneté, prévention, tranquillité publique)	Prévention et sensibilisation contre la violence en milieu scolaire	11 622 F.
Total pour la thématique		63 622 F.
<b>Habitat – cadre de vie</b>		
Groupement Interassociatif Pour l'Insertion par le Logement (GIPIIL)	Insertion par le logement	170 212 F.
Total pour la thématique		170 212 F.
<b>Emploi – insertion professionnelle – développement local</b>		
L'Etoile	Atelier de mise en situation de travail immédiate	26 000 F.
Ass. pour Réussir le Plan yonnais d'insertion par l'économie (P.L.I.E.)	Parc Mobil'Yon	31 200 F.
Total pour la thématique		57 200 F.
<b>Fonds de participation des habitants</b>		
Ass. de Coordination yonnaise des Associations de Quartier (ACYAQ)	F.P.H.	25 000 F.
Ass. d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord (ADIQNO)	F.P.H.	25 000 F.
Ass. Ensemble au Val d'Ornay	F.P.H.	25 000 F.
Ass. du Centre d'Animation Jean Yole	F.P.H.	25 000 F.
Ass. pour le Développement social, culturel, et l'Animation du Bourg sous La Roche	F.P.H.	25 000 F.
Ass. Comité de Gestion de la Liberté	F.P.H.	25 000 F.
Ass. de Quartier du Pont Morineau	F.P.H.	25 000 F.
Ass. de gestion de la Maison de Quartier de Pyramides	F.P.H.	25 000 F.
Ass. Vivre à St Adré	F.P.H.	25 000 F.
Ass. de gestion de la Maison de Quartier de la Vallée verte	F.P.H.	25 000 F.
<b>TOTAL FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS</b>		250 000 F.
<b>TOTAL</b>		1 293 209 F.

## B - OPERATIONS EN INVESTISSEMENT

### Installation d'une structure modulaire au centre de loisirs la Basse Lardière

Coût : 150 000 F. hors taxe

Plan de financement	Etat	75 000 F.
	Ville	75 000 F.

### Réaménagement du Skate Park de la Généraudière

Coût : 340 000 F. hors taxe

Plan de financement	Etat	170 000 F.
	Ville	170 000 F.

### Réhabilitation de la Maison de quartier de St André

Coût : 650 000 F. hors taxe

Plan de financement	Etat	130 000 F.
	CAF	260 000 F.
	Ville	260 000 F.

2 – Pour le Contrat Temps libre, il est proposé d'attribuer :

\* une subvention de 56 810 F à l' Association de Gestion de la Maison de Quartier de la Vallée Verte pour les actions :

- centre de loisirs-transports des enfants
- éveil musical.

\* une subvention de 24 000 F à l'Association de Gestion de la Maison de Quartier des Pyramides pour une action d'initiation aux techniques d'arts plastiques

### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, R. GUILLET, L. HUBELE, E. GABORIT, R. MAIGNE, D. HILLIER, P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par A. HUGUET, C. PERRET, P. CEREJO, M. NARIOO, J. ALLAIN en son nom et au titre du pouvoir donné par M. MONTLAHUC, J. SOULARD, M. DURQUETY

**M. LE MAIRE**, en indiquant que la Ville n'est pas la seule à intervenir, insiste sur les points suivants :

- La police de proximité : il appartient à l'Etat de répondre à un manque en la matière, ressenti dans tous les quartiers. Il importe que le commissariat de La Roche-sur-Yon s'organise dans cette logique.
- La relation entre l'office HLM et les locataires : elle doit être optimisée afin de mettre en place une écoute plus attentive notamment face aux réclamations des locataires.
- Le suivi de la psychiatrie externalisée : cette politique suivie depuis longtemps par le centre hospitalier spécialisé est intéressante, mais demeure insuffisante notamment en matière d'accompagnement et de suivi.

Ces trois domaines posent des problèmes sociétaux mais aussi un problème de fonctionnement des institutions. Il est important que les élus qui auront en charge ces questions puissent clairement situer les responsabilités et travailler avec les responsables des différents secteurs sur des orientations conformes à l'intérêt public.

#### **45 - REPARTITION DES ENVELOPPES DE QUARTIERS – ANNEE 2001**

Rapporteur : J. BURNELEAU

Il a été décidé de reconduire les enveloppes de quartiers pour l'année 2001. Un budget de 2.400.000 F a été affecté à cette opération.

Les premières réunions ont eu lieu dans les 13 quartiers du 6 au 20 novembre 2000 afin de lister les demandes et le choix des opérations a été effectué lors de réunions qui se sont tenues du 16 au 26 janvier 2001. L'ensemble de ces réunions a été suivi par environ 600 personnes. La liste des opérations est donc soumise au Conseil Municipal.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **46 - CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT DANS LE QUARTIER DES PYRAMIDES – DECISION DE PRINCIPE**

Rapporteur : P. DINEL

S'inscrivant dans la réflexion menée au niveau de la politique de la Ville en particulier de la politique éducative dans le quartier des Pyramides, qui englobe les 3 groupes scolaires Pyramides, Rivoli, Gutenberg et dont une partie est classée en zone d'éducation prioritaire, et après analyse de la situation en terme d'équipements enfance sur ce quartier, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le principe de construction d'un équipement de type centre de loisirs sans hébergement dans le quartier de Rivoli. Cet équipement répond d'une part aux besoins de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Rivoli et d'autre part, aux besoins du quartier des Pyramides en terme d'équipement enfance en intégrant notamment des salles permettant la réalisation d'activités thématiques. Ces salles pourront également être utilisées par le groupe scolaire Rivoli pendant le temps scolaire. Il est également proposé au Conseil de solliciter les différents partenaires potentiels pour le financement de cet équipement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **47 - DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE BOURSES A L'INITIATIVE DES JEUNES – CONFIRMATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2001**

Rapporteur : P. CEREIJO

Par délibération du 14 mai 1996, le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux principes généraux d'attribution de bourses à l'initiative des jeunes (objectifs – critères d'attribution – modalités d'analyse et d'examen des projets – composition de la commission – mandatement des aides).

Chaque année et particulièrement pendant la période d'été, la Ville est sollicitée financièrement pour des projets préparés principalement par des groupes de jeunes des quartiers.

Considérant l'intérêt d'une telle démarche en terme de responsabilité et de recherche d'une certaine autonomie des jeunes concernés, il est proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer de nouveau pour 2001 ce dispositif.
- D'affecter un crédit de 30.000 F pour cette opération en 2001.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **48 - DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE BOURSES INTERNATIONALES A L'INITIATIVE DES JEUNES – CONFIRMATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2001**

Rapporteur : A. TAROT

En 1999, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du dispositif de bourses internationales à l'initiative des jeunes. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- favoriser la réalisation de projets individuels ou collectifs contribuant au développement des relations et échanges internationaux, à l'autonomisation et à la responsabilisation des jeunes dans leur souci d'affirmer leur citoyenneté et de prendre part à la solidarité internationale.
- rendre les jeunes « acteur et citoyen » en leur permettant de réaliser des projets éducatifs de nature culturelle, sportive, de travail et / ou de loisirs, principalement avec les villes et pays avec lesquels la ville de La Roche-sur-Yon entretient des relations privilégiées.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2001, ce dispositif qui concerne les jeunes yonnais de 13 à 25 ans, et d'affecter à cette opération une enveloppe de 20.000 F pour 2001.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **49 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POUR LES ECHANGES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX – AVENANT**

Rapporteur : A. TAROT

La Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association des Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN), ont conclu une convention d'objectif qui est arrivée à expiration au 01/01/2001. Afin de préparer dans les meilleures conditions le nouveau projet de convention, il est proposé au Conseil Municipal de proroger pour un an (soit jusqu'au 31/12/2001) la durée de la convention initiale.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Ne prend pas part au vote : J. ALLAIN en son nom et au titre du pouvoir donné par M. MONTLAHUC

#### **51 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS YONNAIS – EXTENSION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS**

Rapporteur : Y. ROULEAU

La communauté de communes a adhéré au syndicat mixte d'études pour une coordination départementale de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. Une réflexion est actuellement en cours pour permettre la transformation de ce syndicat en syndicat de traitement. Le futur syndicat mixte de traitement exercerait la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que des opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

En vue d'optimiser les conditions d'exercice de ses compétences, le syndicat pourrait effectuer certaines prestations pour le compte de personnes non membres sous réserve que ces prestations demeurent accessoires.

Il pourra également être amené à solliciter et à effectuer lui-même les études ou réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets.

Afin de pouvoir confier ses compétences au futur syndicat mixte de traitement, la communauté de communes du pays yonnais doit bien sûr disposer de ces compétences. Il est donc proposé de modifier dans ce sens l'objet statutaire de la communauté de communes et d'intégrer également de manière explicite une compétence en matière d'étude relative à l'élimination et à la valorisation des déchets.

La communauté de communes sollicite par ailleurs l'autorisation de transférer ultérieurement les compétences nécessaires à la transformation du syndicat mixte d'études actuel ou à la création d'un syndicat départemental de traitement telles qu'elles ressortent du projet présenté.

Contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse, M. NARIOO précise que la majorité municipale ne considère pas le projet d'installation d'un incinérateur à La Roche-sur-Yon comme prioritaire. Pour autant, si d'autres solutions techniques ne sont pas envisageables à terme pour l'élimination des déchets ultimes, il conviendra de s'interroger sur ce mode d'élimination.

**M. LE MAIRE** confirme qu'en l'état actuel des choses, la Ville de La Roche-sur-Yon n'est pas candidate pour l'installation d'une usine d'incinération sur le site de Basse-Barbontes, où doivent coexister un centre d'enfouissement technique, une ferme école, le centre de Beautour, une zone d'activités.

Pour autant, considérant les 500.000 tonnes de déchets produits en Vendée, un centre de traitement devra être envisagé dans le département. Le positionnement de cet équipement n'est pas arrêté. **M. LE MAIRE** rappelle que la Ville a assumé ses responsabilités dans ce dossier difficile, notamment dans le cadre de la révision du POS. Il tient à cette occasion, à remercier les membres du Conseil Municipal, toutes sensibilités confondues, et notamment les élus Ecologie-Autogestion/Verts, qui ont démontré leur capacité à prendre en compte l'ensemble des problèmes d'environnement et la réalité des problèmes d'écologie qui doivent être traités autrement que par des slogans, comme certains peuvent le faire aujourd'hui.

#### QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**M. LE MAIRE** souhaite évoquer la situation de la santé publique dans le Département de la Vendée. Il rappelle que La Roche-sur-Yon est la seule ville métropolitaine où la présidence du centre hospitalier n'est pas assurée par le Maire, mais par un représentant du Conseil Général.

Pour **M. LE MAIRE**, cette situation due à l'histoire doit être reconsidérée. En effet, si cette responsabilité était assurée par un représentant de la majorité du Conseil Municipal, la situation actuelle pour le C.H.D. serait probablement différente.

Il y a actuellement une confusion des genres et des rôles préjudiciable pour le service public de la santé qui ne peut être traité uniquement dans le cadre d'une gestion politique. **M. LE MAIRE** considère qu'il est très souhaitable qu'un pôle hospitalier soit créé entre La Roche-sur-Yon et Luçon. Il rappelle qu'en avril 1999, il avait déclaré avec Y. ROULEAU que : « ce pool hospitalier créé entre La Roche-sur-Yon et Luçon, organisé et coordonné, est de nature non seulement à préserver un service public de qualité, de proximité et d'excellence, mais aussi à préserver l'emploi, facteurs essentiels de l'accès pour tous à des soins de qualité. Cette fusion, à l'issue d'un large débat public, est seule gage d'avenir ».

**M. LE MAIRE** ajoute que, comme dans les autres secteurs, les directives doivent s'imposer aux fonctionnaires qui assurent la coordination et la direction des établissements hospitaliers. Le service public ne peut être pris en otage comme cela existe à Luçon et comme cela semble être le cas à La Roche-sur-Yon.

**M. LE MAIRE** souhaite que les enjeux politiques ou politiques autour du service public de santé, soient dépassés, et que les dispositifs relatifs aux perspectives, notamment les projets d'établissements soient rapidement validés.

Ces éléments sont essentiels pour que l'organisation et la coordination générale des services de santé dans le département puissent répondre aux objectifs fixés.

**M. LE MAIRE** propose que le gouvernement soit saisi de ce dossier de manière à ce que le droit commun en matière de présidence du C.H.D. soit appliqué en Vendée.

Pour **G. COUTURIER**, cette déclaration est une annonce de mise au pas.

En premier lieu, il rappelle que les hôpitaux ont une tradition d'indépendance qui remonte à la Révolution Française. Les hôpitaux ont effectivement été rattachés aux communes il y a 205 ans. Pour autant, dire qu'aujourd'hui cela doit être la règle de droit pour tous les hôpitaux est contestable.

En effet, les C.H.U. qui couvrent une ou plusieurs régions sont actuellement rattachés aux villes. Cette situation est complètement anachronique sur le plan de la fonctionnalité. Les hôpitaux de proximité sont logiquement rattachés aux communes. Pour les hôpitaux de la taille de celui de La Roche-sur-Yon, qui ont une vocation départementale, la collectivité de rattachement, d'une façon générale devrait plutôt être le Département.

Pour **G. COUTURIER**, il ne s'agit pas d'un problème politique, mais plutôt d'un problème de correspondance entre le rôle de l'établissement et la collectivité de rattachement. De plus, la question même du rattachement de ces établissements à une collectivité peut se poser. En effet, même si le lien juridique demeure, il n'y a plus de raison fonctionnelle au rattachement des structures hospitalières aux collectivités locales.

En second lieu, **G. COUTURIER** considère que la politique actuelle en matière de santé publique est une politique jacobine de centralisation au contraire d'une décentralisation dans d'autres domaines. Ce n'est pas en recentralisant le système hospitalier et en dirigeant les hôpitaux depuis Paris que le système fonctionnera mieux, bien au contraire. Il convient plutôt de responsabiliser les acteurs de terrains pour parvenir à une meilleure gestion des hôpitaux.

Concernant le rapprochement des hôpitaux, **G. COUTURIER** considère, en précisant qu'il sera moins polémique que **M. LE MAIRE**, que ces structures ont les mêmes difficultés à travailler ensemble que les communes. Du fait de leur tradition d'indépendance, le rapprochement de ces établissements se fait souvent dans la douleur. On constate que l'Agence Régionale de l'Hospitalisation a plutôt tendance à préconiser un « passage en force » dans ce domaine, alors qu'il conviendrait plutôt que les rapprochements interviennent par conviction.

Pour ce qui est de l'hôpital de Montaigu, la fusion avec Cholet ou Nantes semblerait aussi logique qu'une fusion avec La Roche-sur-Yon. Pour l'hôpital de Luçon, la fusion avec La Roche-sur-Yon paraît raisonnable. Cette fusion est en marche, mais elle demandera du temps. Il convient de ne pas la précipiter pour des raisons politiques.

La question essentielle est celle du maintien du service public hospitalier. Or, **G. COUTURIER** note que ce service public, défendu par **M. LE MAIRE**, a néanmoins été abandonné dans un certain nombre de cas par les gouvernements de gauche successifs.

On constate en effet que la chirurgie publique a disparu dans un certain nombre d'hôpitaux (Fontenay par exemple). Seuls, quelques établissements importants comme celui de La Roche-sur-Yon ont réussi à la conserver.

**G. COUTURIER** rappelle qu'il reste très attaché au service public hospitalier, et précise que le C.H.D. connaît actuellement une indiscutable crise de croissance. On constate en effet que les patients ont de plus en plus tendance à se diriger vers les spécialistes plutôt que vers les médecins généralistes. Pour **G. COUTURIER**, les patients ont tort d'ignorer les médecins généralistes.

Il semble y avoir un mouvement inéluctable de regroupement des spécialistes sur quelques pôles publics ou privés. Ceci a bien évidemment des conséquences sur l'activité des établissements. Or, dans la mesure où le financement des structures hospitalières est archaïque parce qu'indépendant de leur activité, il est bien évident que les hôpitaux dont l'activité croît sensiblement connaissent des difficultés financières grandissantes.

**Y. ROULEAU** rappelle qu'en 1991, il avait écrit un article dans un journal régional, sur le regroupement hospitalier. Cela fait 10 ans, et depuis 10 ans, les malades, les médecins et personnels de l'hôpital de Luçon vivent une situation de défiance permanente.

La question essentielle est de savoir si l'hôpital de Luçon doit rester isolé, ou s'il doit être absorbé dans une structure plus importante.

**Y. ROULEAU** cite quelques extraits de l'article écrit en 1991 et qui demeure d'actualité :

« Longtemps resté à l'écart du monde extérieur et pensant être protégé par la singularité de ses missions à la fois médicales et de service public, l'Hôpital général se trouve intégré dans un jeu social, économique, et

confronté à la concurrence. Il n'a plus l'exclusivité de nombreuses pratiques médicales. Il est soumis à de fortes mutations sociologiques, économiques, médicales ».

**Y. ROULEAU** rappelle qu'il avait en 1991, œuvré pour l'installation d'un scanner à Luçon. Pour autant, certains services sont aujourd'hui caducs et obsolètes et il est anormal d'accepter le maintien de ces structures. Certains hôpitaux se sont structurés, se sont organisés en réseau. D'autres, comme celui de Luçon en sont restés à l'époque de « la diligence ».

On peut donc défendre des services de proximité, mais on ne peut pas tout défendre et cela dans l'intérêt des luçonnais. Fusion ne veut pas dire perte d'identité, ni perte de proximité. Il convient d'assurer cette proximité, mais une proximité de qualité.

Concernant l'aspect administratif, au regard de la situation actuelle, **Y. ROULEAU** considère que la gestion politique et non administrative de cet établissement dénature son fonctionnement et entraîne son immobilisme.

**M. LE MAIRE**, à l'occasion de cette dernière séance du mandat, tient à remercier l'ensemble des élus pour le travail accompli. Il remercie également les deux Directeurs Généraux des Services qui se sont succédés depuis 1995, Patrick JOUIN et Jean-Luc BŒUF ainsi que les agents municipaux qui ont tous contribué à la bonne gestion de la Ville.

**M. LE MAIRE** souhaite rendre hommage à la majorité plurielle, solidaire et active qui a énormément travaillé.

Il note, à titre de statistiques, que 90 % des décisions soumises au vote du Conseil Municipal au cours de ce mandat, ont été adoptées à l'unanimité.

Cela traduit bien, au-delà de la nécessaire identification politique permettant aux électeurs de se prononcer dans le cadre de la compétition municipale en cours, une certaine réalité.

DECISIONS PRISES PAR M.LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ANNEXE N° 2).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 50



Le Maire  
J. AUXIETTE